



CONCERTATION PUBLIQUE

Projet d'extension du cimetière de Blancpignon

Déclaration de projet emportant mise en
comptabilité du plan local d'urbanisme de la
commune d'Anglet

BILAN DE LA CONCERTATION

Concertation préalable du public
du 15 novembre 2021 jusqu'au 2^{ème} semestre 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
PARTIE 1 : LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	4
PARTIE 2 : LE DEPLOIEMENT DE LA CONCERTATION	6
1. Les annonces réglementaires et légales	6
2. Les supports d'information	6
3. La réunion publique	7
4. Les ateliers thématiques	8
5. Les publications de la Ville d'Anglet	9
6. Les Conseils de quartier	10
7. Les registres de contribution	10
PARTIE 3 : LE BILAN ET LES SUITES DE LA CONCERTATION	11
1. Les principaux enseignements issus des contributions	11
2. Les réponses de la Ville d'Anglet	12
3. Conclusion et étapes à venir	15
ANNEXES	16

PREAMBULE

En charge de la gestion des cimetières, la Ville d'Anglet doit être en mesure de répondre aux demandes d'emplacement d'inhumation sur son territoire et à ses obligations réglementaires. Anticipant une hausse des demandes pour les prochaines années, elle prévoit d'étendre le cimetière de Blancpignon sur près de 1,7 hectare, sur une partie de la forêt du Pignada.

Site emblématique de la commune et protégé par la réglementation, il fait et fera encore l'objet de plusieurs études et procédures avant d'amorcer les travaux de réalisation de l'extension du cimetière. Le projet nécessite notamment de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Anglet, via la procédure spécifique de « déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme », dite aussi DP-MECDU.

La procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme doit faire l'objet d'une concertation obligatoire au titre du Code de l'Urbanisme.

Par délibération du 7 juillet 2021, le Conseil Municipal de la Ville d'Anglet a donc engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et fixé les modalités de la concertation.

Dans ce cadre, une concertation publique a été lancée **le 15 novembre 2021 jusqu'à la fin au 2^{ème} semestre 2022.**

Ce **bilan** présente les modalités de concertation mises en œuvre par la Ville d'Anglet. Il fait état du nombre de contributions recueillies et dresse les principaux enseignements issus de la concertation. Il sera intégré au dossier d'enquête publique.

PARTIE 1 : LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

La concertation préalable du public, conduite du **15 novembre 2021 jusqu'au 2^{ème} semestre 2022**, visait deux objectifs :

- Informer le plus largement possible tous ceux qui peuvent être concernés (riverains, élus, associations, acteurs économiques, ...) ;
- Permettre l'expression des contributions du public.

La délibération du 7 juillet 2021 a fixé les modalités de concertation suivantes :

- au moins quinze jours avant le début de la concertation, publication d'un avis par voie dématérialisée sur le site internet de la ville d'Anglet (www.anglet.fr) et par voie d'affichage sur le lieu du projet indiquant les modalités retenues,
- mise en ligne d'un dossier de concertation présentant le projet d'extension du cimetière de Blancpignon (actualisé au fur et à mesure des études), accompagné d'un registre électronique afin que le public puisse faire part de ses observations et suggestions éventuelles,
- mise à disposition en mairie du dossier de concertation actualisé au fur et à mesure des études et d'un registre papier, qui pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir les observations et suggestions éventuelles,
- organisation a minima d'une réunion publique, annoncée par un avis publié par voie dématérialisée sur le site internet de la ville d'Anglet (www.anglet.fr) et par voie d'affichage sur le lieu du projet.

Dans ce cadre, diverses modalités ont été proposées au public pour s'informer, échanger et transmettre leurs contributions.

Quinze jours avant le début de la concertation, **un avis de concertation** a été publié par voie dématérialisée sur le site internet de la ville d'Anglet (www.anglet.fr) et par voie d'affichage sur le lieu du projet indiquant les modalités de concertation retenues.

Des dossiers de concertation ont été mis à disposition du public :

- Sur une page internet dédiée au projet d'extension du cimetière de Blancpignon, sur le site de la ville d'Anglet. Un espace a été créé contenant des informations autour du projet, des documents à consulter, les modalités de participation, ... (<https://www.anglet.fr/fiches-pratiques/detail-fiche/actualites/projet-dextension-du-cimetiere-de-blancpignon/>)
- En parallèle, les éléments mis en ligne ont aussi été mis à disposition en mairie dans le dossier de concertation papier, actualisé au fur et à mesure des études, comme le dossier de concertation disponible en ligne.

Des registres de contributions ont été mis à disposition du public :

- Numérique, accessible depuis la page dédiée au projet sur le site internet de la Mairie d'Anglet : www.democratie-active.fr/concertation-blancpignon/.
- Papier, mis à disposition des visiteurs à la Mairie d'Anglet, rue Amédée Dufourg à Anglet.

Un mail dédié a également été créé : concertation-blancpignon@democratie-active.fr.

Une réunion publique a été organisée à destination de l'ensemble des habitants et des usagers le mardi 16 novembre 2021 à 18h, au club house du stade Orok Bat à proximité du cimetière (annoncée par avis publié par voie dématérialisée sur le site internet de la Ville et par voie d'affichage sur le lieu du projet).

Deux ateliers participatifs destinés aux habitants et aux riverains directs ont également été organisés au stade Orok Bat :

- Le mardi 30 novembre 2021 à 18h.
- Le jeudi 9 décembre 2021 à 18h.

Par ailleurs, afin d'informer et de mobiliser le grand public dans un périmètre le plus large possible, divers **supports de communication** ont été déployés : journaux d'annonces légales, affiches, affichages sur les journaux lumineux et panneaux numériques, publications sur les réseaux sociaux et le site internet.

Ainsi, les modalités de concertation fixées, ont toutes été respectées.

PARTIE 2 : LE DEPLOIEMENT DE LA CONCERTATION

1. Les annonces réglementaires et légales

1.1 L'affichage réglementaire

Délibération du Conseil municipal

La délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2021 concernant le lancement de la procédure de Déclaration de Projet avec Mise En Compatibilité du Document d'Urbanisme et les modalités de concertation, a fait l'objet d'un affichage sur les supports numériques de la Ville (site internet, panneau numérique d'affichage légal extérieur). Le compte-rendu du Conseil municipal a aussi fait l'objet d'un affichage papier dans les vitrines extérieures de la Mairie, du 8 juillet 2021 au 24 septembre 2021.

La délibération a également été mise en ligne sur le site internet de la collectivité, sur la page dédiée au cimetière.

Avis d'ouverture de la concertation publique

Un affichage réglementaire de l'avis d'ouverture de la concertation publique a été mis en place au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à partir du 27 octobre 2021, et à la Mairie d'Anglet (vitrines extérieures), ainsi qu'aux trois entrées du cimetière de Blancpignon à partir du 28 octobre 2021.

Cet avis, mis en ligne sur le site internet de la collectivité, a aussi fait l'objet d'une publication sur deux journaux d'annonces légales :

- le 27 octobre 2021 sur *Les Petites Affiches des Pyrénées-Atlantiques / Pays Basque - Béarn*,
- le 28 octobre 2021 sur le journal *Sud Ouest*.

1.2 Le relai sur les réseaux sociaux et les affichages numériques de la Ville

Des informations relatives à la concertation ont aussi été relayées :

- sur les pages Twitter et Facebook de la collectivité,
- sur les journaux lumineux et les panneaux numériques de la commune.

2. Les supports d'information

Le dossier de concertation a été imprimé et mis à la disposition du public en libre accès à la Mairie d'Anglet, à l'accueil de la Direction du Développement Urbain, de l'Environnement et des Projets.

La version numérique du dossier de concertation a été mise à disposition sur le site internet de la Mairie d'Anglet et sur la page du registre dématérialisé où il a été téléchargé **44 fois**.

D'autres documents concernant le projet ont été mis en ligne :

- La délibération du 24 septembre 2020 actant le lancement du projet d'extension du cimetière de Blancpignon.
- La délibération du 7 juillet 2021 relative à l'engagement de la procédure de Déclaration de Projet valant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme d'Anglet.
- L'avis d'ouverture de la concertation publique.
- Le diagnostic écologique préalable à l'évaluation environnementale.
- L'esquisse d'aménagement.
- Les comptes-rendus de la réunion publique et des ateliers participatifs.

3. La réunion publique

La réunion publique a été organisée le **16 novembre 2021 de 18h à 19h30**.

En complément de l'affichage réglementaire, cette réunion a été annoncée par un affichage sur le site des deux principaux cimetières de la commune, à savoir Blancpignon et Louillot, ainsi que sur les moyens numériques de la collectivité dès le 4 novembre 2021.

Les habitants d'Anglet avaient la possibilité de s'inscrire en amont via un formulaire accessible depuis le site internet de la ville :

<https://www.anglet.fr/actualites/dernieres-actualites/detail-dune-actualite/actualites/cimetiere-de-blancpignon-reunion-publique-sur-le-projet-dextension/>.

Cette réunion publique a été organisée dans le strict respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire et mise à disposition de gel hydroalcoolique).

La réunion était présidée par Claude OLIVE, Maire d'Anglet. Il était accompagné par l'équipe projet, constituée de Jacky GUNSETT, Adjoint au Directeur Général des Services Techniques, Pierre-Yves DARTIGUE, Directeur du Développement Urbain et Pascal ETCHEVERRY, Directeur des Affaires Générales.

Les objectifs de la réunion étaient de :

- Présenter le projet d'extension du cimetière de Blancpignon.
- Informer sur la démarche de concertation.
- Apporter des éléments de réponse aux questions du public.

La réunion publique s'est déroulée en plusieurs séquences :

- Introduction
- Présentation du contexte et des enjeux du projet, le choix du site
- Temps d'échanges
- Présentation du site, des caractéristiques du projet et des procédures associées
- Temps d'échanges
- Présentation des modalités de la concertation
- Temps d'échanges
- Conclusion

Au total, **une vingtaine de personnes** étaient présentes à la réunion publique. La réunion publique a fait l'objet d'un compte-rendu mis en ligne sur le site de la Ville d'Anglet, et imprimé puis annexé au dossier de concertation mis à disposition à la Mairie.

4. Les ateliers thématiques

Deux ateliers participatifs ont été organisés à destination des habitants et des riverains directs. Ces temps contributifs ont porté notamment sur l'aménagement de l'extension du cimetière, ainsi que son intégration dans l'environnement (durant le chantier, après sa mise en service).

Les ateliers se sont tenus le **mardi 30 novembre 2021 à 18h** et le **jeudi 9 décembre 2021 à 18h** au club house du stade Orok Bat à Anglet.

Des formulaires de pré-inscription aux ateliers ont été mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le 30 novembre 2021, Jean-Paul GOURGUES, adjoint délégué à l'Administration Générale a ouvert l'atelier. Le 9 décembre 2021, Jean-Paul OSPITAL, Adjoint délégué aux quartiers a été en charge de l'introduction de l'atelier.

Les temps de présentation ont été assurés par :

- Pascal ETCHEVERRY, Directeur des Affaires Générales
- Jacky GUNSETT, Adjoint au Directeur Général des Services Techniques
- Bruno JUSTES, Chef du Service Études et Travaux Neufs
- Anaïs MARTIN, Chargée d'opération au Service Études et Travaux neufs
- Michel MONCADE, Chef du Service des Espaces Verts
- Gisèle SAINZ, Chef du Service Cimetières
- Mireille ETCHEBERRY, Adjointe au Chef du Service Cimetières

L'animation a quant à elle était assurée par l'équipe de l'agence NEORAMA.

Les objectifs des ateliers étaient de :

- Rappeler les principes et enjeux du projet.
- Échanger et recueillir les contributions des habitants au sujet des thématiques à enjeux.
- Repréciser les modalités de la concertation.

Le temps participatif s'est organisé **en trois séquences**, afin d'aborder les trois sous-thèmes soumis à la concertation :

- L'aménagement du cimetière
- La végétalisation du site
- L'intégration du site dans son environnement

Les ateliers se sont déroulés de la manière suivante :

- Introduction
- Présentation des points clés du projet et des modalités de concertation et de participation
- Temps d'échanges

- L'aménagement du cimetière :
 - Présentation des éléments d'information
 - Temps d'échanges
- La végétalisation du site :
 - Présentation des éléments d'information
 - Temps d'échanges
- L'intégration du projet d'extension dans son environnement :
 - Présentation des éléments d'information
 - Temps d'échanges
- Conclusion

Au total, les deux ateliers ont réuni environ **vingt-cinq personnes** :

- Une dizaine de personnes le 30 novembre 2021.
- Une quinzaine de personnes le 9 décembre 2021.

Ces deux ateliers ont fait l'objet de comptes-rendus mis en ligne sur le site de la Ville d'Anglet, et imprimés puis annexés au dossier de concertation mis à disposition à la Mairie.

5. Les publications de la Ville d'Anglet

5.1 Sur le site internet

La Ville d'Anglet a publié deux actualités sur son site internet concernant la concertation portant sur le projet d'extension du cimetière de Blancpignon :

- Le 12 novembre 2021 pour annoncer la réunion publique du 16 novembre 2021 et indiquer les modalités de participation.
- Le 3 décembre 2021 pour rappeler la tenue du second atelier du 9 décembre 2021 et préciser les modalités de participation.

5.2 Publication dans le magazine municipal

Un article a été publié dans L'Anglet Mag n° 157 de janvier/février 2022 afin de rappeler les modalités de la concertation.

5.3 Publications dans la presse

Plusieurs articles de presse ont permis de relayer des informations sur le projet d'extension, et notamment :

- La parution sur *Le Moniteur* le 10 novembre 2021, intitulée « Anglet : concertation en vue de l'extension du cimetière de Blancpignon ».
- La parution dans le journal *Sud Ouest* du jeudi 18 novembre 2021, intitulée « Anglet : une extension entre contraintes légales et concertation ».
- La parution dans *Les Petites Affiches des Pyrénées-Atlantiques / Pays Basque - Béarn* du 12 janvier 2022, intitulée « A Anglet, le cimetière de Blancpignon va s'étendre dès 2025 ».

6. Les Conseils de quartier

Les services de la Ville sont intervenus à deux reprises pour présenter le projet et la concertation :

- le 23 novembre 2021 lors du conseil de quartier de l'îlot A,
- et le 25 novembre 2021 lors du conseil de quartier de l'îlot B.

Il a ainsi été présenté :

- Le contexte, les enjeux du projet et le choix du site.
- Le site, les caractéristiques du projet et les procédures associées.
- Les modalités de la concertation.

7. Les registres de contribution

7.1 Le registre papier

Adossé au dossier de concertation, un registre de contribution papier a été mis à disposition du public à la Mairie d'Anglet, rue Amédée Dufourg, dans les mêmes conditions d'accès que celles du dossier de concertation.

Aucune contribution n'a été formulée sur ce registre.

7.2 Le registre dématérialisé

Un registre dématérialisé a été mis à disposition pendant toute la durée de la concertation, accessible à partir de la page dédiée au projet sur le site de la Ville d'Anglet (<https://www.democratie-active.fr/concertation-blancpignon/>).

Sept contributions ont été relevées sur ce registre (les observations 7 et 8 n'en formant qu'une seule).

Les participants ont également pu poser leurs questions et envoyer leurs contributions par mail à l'adresse suivante (rattachée au registre numérique) : concertation-blancpignon@democratie-active.fr.

Aucune contribution n'a été adressée par mail.

PARTIE 3 : LE BILAN ET LES SUITES DE LA CONCERTATION

1. Les principaux enseignements issus de la concertation

Au cours de la concertation, plusieurs questionnements ont émergé lors des temps d'information et de participation, ainsi que sur le registre de contribution numérique.

1.1 Le choix du site

Plusieurs participants ont fait part de leurs interrogations quant au choix du site (critères, études et procédures) pour augmenter la surface de cimetière sur la commune. En effet, la décision d'étendre le cimetière de Blancpignon sur une partie de la forêt du Pignada est contestée par certains habitants, du fait de la perte déjà conséquente de surface boisée lors de l'incendie de juillet 2020 et du contexte climatique très sensible (7 contributions).

Au regard de ce choix, certains contributeurs s'interrogent sur le fait que l'Etat et ses services puissent accepter ce projet. Ils se demandent alors dans quelle mesure l'Etat a été saisi et impliqué (3 contributions).

Certains habitants regrettent que le public n'ait pas été associé au choix du site du projet (2 contributions).

1.2 La surface du projet

La surface de terrain nécessaire pour le projet d'extension (1,7 hectare), a elle aussi suscité des interrogations au regard de l'évolution des pratiques funéraires (hausse du pourcentage de crémations qui amènerait à réduire l'espace nécessaire pour le cimetière) (2 contributions).

1.3 Le défrichement et les compensations

Le défrichement et les compensations réglementaires associées ont également été le sujet de 2 contributions.

Il a été suggéré que les arbres soient replantés dans la zone Espaces Proches du Rivage du PLU et sur les secteurs proches du littoral, de l'estuaire et/ou des forêts existantes dans un souci de continuité écologique (1 contribution).

1.4 L'aménagement du cimetière

Quelques habitants souhaiteraient un aménagement plus paysagé pour le futur cimetière afin de limiter la minéralisation du site (3 contributions).

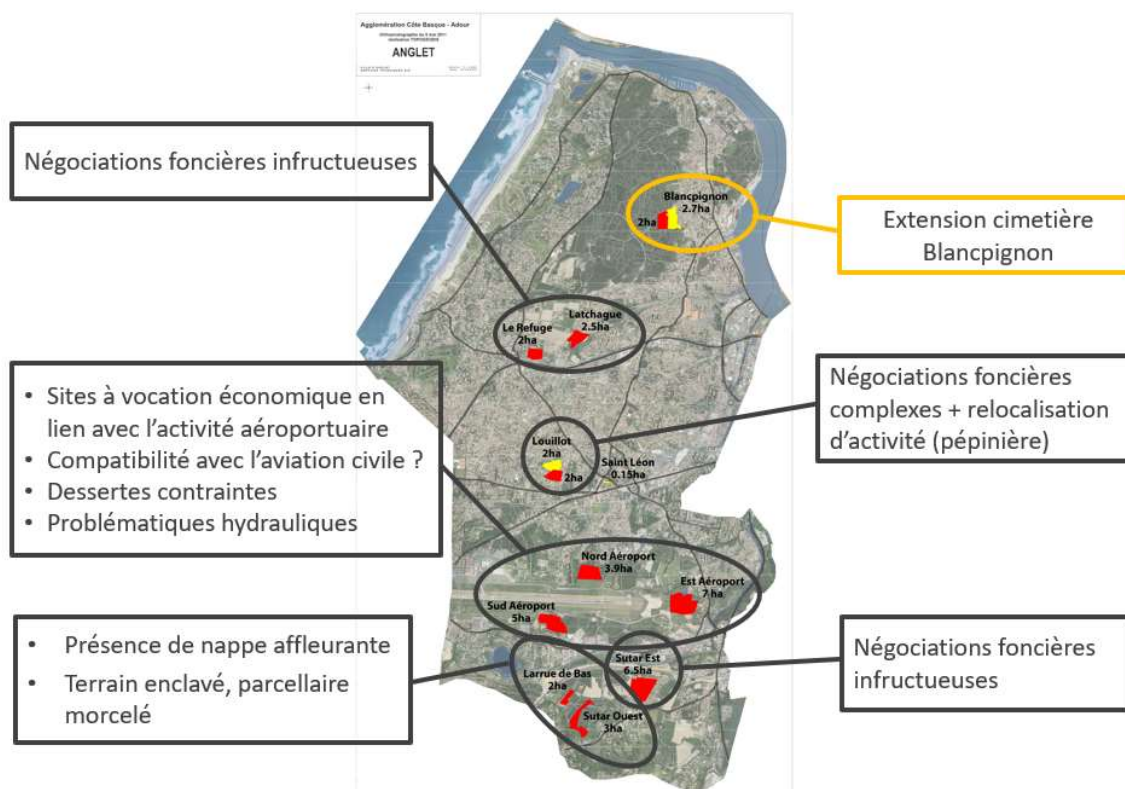
Lors de la réunion publique et des ateliers, des questions diverses ont aussi été posées à la Ville au sujet des principes d'aménagement (types de sépultures, ...) et des pratiques funéraires. Les réponses apportées sont disponibles dans les comptes rendus de ces rencontres (en annexe du bilan).

2. Les réponses de la Ville d'Anglet

2.1 Le choix du site

Le choix de réaliser une extension du cimetière de Blancpignon s'est imposé suite aux conclusions des investigations foncières menées depuis 2014. En effet, ces investigations n'ont pas permis de trouver de terrain propice à la création d'un quatrième cimetière sur Anglet. Elles ont porté sur 10 sites géographiques sur la commune d'Anglet :

- 2 visant l'extension de cimetières existants :
 - « Louillot », situé au centre de la commune à proximité de l'avenue de Biarritz, avec une extension vers le Sud-Est,
 - « Blancpignon », situé à l'Est de la forêt du Pignada, avec une extension vers l'Ouest.
- 8 visant la création éventuelle d'un quatrième cimetière sur la commune :
 - « Le Refuge », situé dans le secteur des Cinq Cantons,
 - « Latchague », situé entre la rue Latchague et Le Maharin,
 - « Nord Aéroport », situé entre le secteur Cantau et l'aéroport,
 - « Est Aéroport », situé dans le secteur Maignon à l'Est de l'aéroport,
 - « Sud Aéroport », situé au Sud au niveau de la route d'Urubeyti,
 - « Sutar Est », situé entre l'A63 et la route de Saint-Pée,
 - « Larrue de Bas », situé à proximité d'Arcangues au sud de l'A63 et accessible par le chemin d'Apezenborda,
 - « Sutar Ouest », situé au sud de la commune sur des parcelles boisées accessibles par le chemin de Juvigny.



Synthèse des investigations foncières réalisées par la Commune d'Anglet

Au regard des nombreux enjeux et contraintes qui pèsent sur l'aménagement de ce type d'équipement, l'extension du cimetière actuel de Blancpignon vers l'Ouest est apparue comme l'hypothèse la plus pertinente à ce jour.

En effet, ce site présente plusieurs intérêts fonciers, techniques et économiques qui lui ont permis de se distinguer des autres sites étudiés.

Il convient notamment de souligner les points suivants :

- **Concernant l'emprise foncière non bâtie**, la Commune d'Anglet a pu facilement acquérir celle-ci, à 1 € symbolique auprès de la Communauté d'Agglomération et par échange foncier avec le Département. Pour les autres sites (majoritairement privés), certains propriétaires se sont opposés à la vente, quand d'autres auraient nécessité des acquisitions coûteuses voire très coûteuses en présence de bâti.
- **Les caractéristiques techniques du site sont parfaitement compatibles avec le projet.** Sa géométrie permet d'envisager facilement une extension en 3 phases sur 30 ans, dans le prolongement du cimetière actuel. Par ailleurs, l'aspect hydraulique est primordial pour ce type de projet. Selon les études, la nature du sol ainsi que les caractéristiques hydrogéologiques du site de Blancpignon sont très favorables. Cela n'est pas le cas des sites du secteur de Sutar, en raison de la présence d'une nappe affleurante rendant impossible toute inhumation. De la même manière, le secteur de l'aéroport présente des problèmes hydrauliques récurrents préjudiciables pour les quartiers environnants ; il n'a donc pas été jugé opportun d'exacerber l'imperméabilisation de ce secteur par la création d'un cimetière.
- **La présence de nombreux équipements est également un autre avantage du site de Blancpignon.** En effet, elle permet à la fois de limiter le coût de l'opération et d'optimiser sa consommation foncière (en évitant la construction de nouveaux équipements). Le site accueille déjà sur environ 0,5 hectare :
 - une conciergerie/accueil (coût de 180 000 €),
 - un caveau provisoire et une salle de cérémonie laïque communale (unique dans le secteur, coût de 310 000 €),
 - un parking de 50 places (coût de 210 000 €) pouvant absorber facilement le trafic supplémentaire lié à l'extension,
 - les voies d'accès aux cimetières (1100 €/ml pour le recalibrage d'une voirie existante et 1500 €/ml pour la création d'une nouvelle voirie).

A noter que la construction d'une extension de cimetière sur un seul site, permet ainsi d'éviter la démultiplication des équipements annexes.

A proximité, une marbrerie et l'église de Blancpignon viennent conforter et compléter l'activité funéraire du site. Une ligne de bus dessert également le site et deux parkings supplémentaires (celui de l'église et celui du stade Orok Bat) permettent d'absorber la sur-fréquentation du cimetière liée à la Toussaint.

- **L'environnement immédiat et le quartier sont propices à la quiétude attendue par les usagers d'un cimetière.** Cela n'aurait pas été possible dans le cas où le cimetière se situerait à proximité de l'aéroport générateur de nuisances sonores.

Compte tenu de l'importance de cette opération, l'Etat et ses services (DDTM, ARS, ONF, ...) ont été impliqués en amont du lancement de celle-ci. Ce travail collaboratif qui se poursuit aujourd'hui, permet un suivi et un accompagnement sur les multiples procédures réglementaires qui s'appliquent dans le cadre de ce projet.

2.2 La surface du projet

La surface totale du projet a été déterminée par un cabinet spécialisé (groupe ELABOR) en tenant compte de l'évolution démographique ainsi que des pratiques funéraires sur la commune.

Cette surface de 1,7 hectare permettra à la Ville d'Anglet de répondre pour les trente prochaines années, aux obligations réglementaires et aux besoins funéraires.

L'extension du cimetière sera réalisée en trois tranches fonctionnelles (environ 10 ans par tranche). Ainsi, l'emprise nécessaire au projet ne sera pas déboisée en une fois mais bien de manière progressive.

Cette disposition permettra alors de s'adapter à la demande effective et, le cas échéant, de reconsidérer la réalisation d'une tranche en fonction de l'évolution des pratiques funéraires.

2.3 Le défrichage et les compensations

Tout comme pour le projet dans son ensemble, l'État et l'Office National des Forêts sont deux acteurs étroitement associés sur le sujet du déboisement. Ils interviennent dans le cadre des procédures réglementaires d'autorisation de défrichage et de distraction du régime forestier.

Le projet d'extension du cimetière va engendrer une réduction progressive sur une période de 30 ans de 1,7 hectare du massif du Pignada (soit un peu moins de 0,77 % du massif). A l'échelle de la commune, cette surface représente moins de 0,43 % de l'ensemble des Espaces Boisés Classés (EBC).

En termes de sujets, cela représente environ 210 pins qui seront progressivement supprimés sur un peuplement du massif estimé à 80 000 sujets actuellement (et à 115 000 avant l'incendie).

Ce défrichage fera l'objet d'une compensation dont le ratio sera déterminé au moment de l'instruction de la demande d'autorisation de défrichage par les services de l'Etat (le classement EBC devant être supprimé au préalable).

Une prospection va prochainement être réalisée sur l'ensemble de la commune (y compris sur la frange littorale) pour identifier les parcelles qui accueilleront les boisements compensateurs. Pour être éligibles à la compensation, l'État demande que les parcelles n'aient pas été boisées durant les trente dernières années.

2.4 L'aménagement du cimetière

Une attention toute particulière a été portée sur la végétalisation du projet qui, par ailleurs, a été retravaillée depuis le début de la concertation.

Ainsi, ce sont 315 sujets de « haute tige » compatibles avec la proximité du Pignada, qui seront plantés sur l'ensemble du projet, soit plus de 100 sujets supplémentaires par rapport à la population actuelle de pins.

En complément, 1 700 m² de surface seront aussi plantés de bruyères et de genêts.

3. Conclusion et étapes à venir

3.1 Conclusion

La concertation sur le projet d'extension du cimetière de Blancpignon a permis aux habitants de prendre connaissance du projet et de contribuer à la réflexion et à l'amélioration du projet par leurs remarques et avis.

Dans le cadre de cette concertation, la Ville d'Anglet a su apporter des réponses aux différentes questions et justifier les choix techniques du projet.

Certains questionnements avaient déjà été pris en compte et plus précisément la possibilité de s'adapter à l'évolution des pratiques funéraires en réalisant l'aménagement par tranche fonctionnelle de 10 ans.

La Ville a également pris en compte les suggestions exprimées sur les caractéristiques du projet, en améliorant notamment la végétalisation du site.

La mairie d'Anglet arrête et publie le bilan général des échanges et modalités de concertation mis en place (présent document), après son approbation par le Conseil municipal d'Anglet. Il est consultable à la mairie d'Anglet, rue Amédée Dufourg, et sur la page web dédiée au projet sur le site internet de la Ville d'Anglet (www.anglet.fr).

3.2 Les prochaines étapes

A la suite de la concertation réglementaire conduite dans le cadre de cette procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (DP-MECDU), les personnes publiques associées et la MRAe seront consultées avant l'organisation d'une **enquête publique unique** portant également sur la modification du périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable.

L'enquête publique vise à informer le public sur le projet dans sa globalité ; il sera donc à nouveau soumis aux remarques et avis des citoyens.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'extension pourrait donc évoluer en fonction des observations exprimées avant son approbation définitive.

L'ensemble des procédures réglementaires devrait se terminer d'ici la fin de l'année 2023.

ANNEXES

ANGLET

CONCERTATION PUBLIQUE
Projet d'extension du cimetière de Blancpignon

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Anglet

DOSSIER DE CONCERTATION

Concertation préalable du public du 15 novembre 2021 jusqu'au 2ème semestre 2022

anglet.fr

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE

Un site apaisé et paysagé

La Ville d'Anglet souhaite réaliser une extension du cimetière qui s'inscrive dans la continuité du cimetière actuel. En effet, les principes d'aménagement généraux du cimetière de Blancpignon seront respectés pour la bonne intégration de cette extension.

En respect de l'environnement existant, l'ambition est aussi de réaliser un site paysagé avec la présence d'espaces végétalisés et d'arbres compatibles avec l'usage du cimetière. En complément, il est envisagé la création d'une pépinière temporaire sur les parcelles qui seront occupées à moyen terme, ce qui permettra de produire des plants destinés aux différents aménagements sur la commune. Couplée avec des fleurs, cet ensemble végétal traduit la volonté forte de maintenir une frame paysagère et à l'image du cadre de vie existant.

La végétation est parfaitement adaptée au recueillement des visiteurs, elle suppose ce genre de lieu.

Les équipements existants seront mutualisés (parking, conciergerie, ...). Une salle de réception sera en cours de réalisation et viendra compléter l'ensemble. Elle répondra à la demande croissante des familles d'organiser des funérailles laïques et leur moment de recueillement auprès du défunt. Elle se situera à l'entrée du cimetière et proposera aussi un caveau provisoire (8 places). Les travaux de construction s'achèveront au printemps 2022.



Intérieur et extérieur de la future salle de cérémonies du cimetière de Blancpignon (SALTA Collectif d'Architectes)

Caractéristiques du projet

Le projet a été présenté à la Ville d'Anglet au printemps 2021. Ce projet concerne l'extension d'un peu plus de 2 459 emplacements (dont 659 places déjà existantes) sur un terrain commun, de 11 columbariums (qui abritent les cases individuelles) et de 327 cavurnes dites « mini-caveaux ». Cette acquisition permet d'optimiser au mieux l'utilisation du terrain existant pour répondre aux obligations réglementaires.

Le dossier de concertation

ANGLET

CONCERTATION PUBLIQUE
Projet d'extension
du cimetière de Blancpignon

REUNION PUBLIQUE
16 novembre 2021
18h - Orok Bat
Allée d'Orok Bat
Anglet

La Ville d'Anglet envisage l'extension du cimetière de Blancpignon pour répondre aux futurs besoins funéraires de la commune.

Une procédure de concertation préalable se tient du **15 novembre 2021 jusqu'au deuxième semestre 2022**, pour informer les anglois et recueillir leurs contributions afin d'enrichir le projet.

anglet.fr

Inscription sur anglet.fr

*L'affiche
(format A3)*

Projet d'extension du cimetière de Blancpignon

La Ville d'Anglet prévoit d'agrandir le cimetière de Blancpignon pour être en mesure de répondre aux futurs besoins funéraires. Une procédure de concertation préalable se tiendra du 15 novembre 2021 jusqu'au deuxième semestre 2022 pour informer les Angloys et recueillir leurs contributions afin d'enrichir le projet.

Publié le : 21/10/2021



La Ville d'Anglet dispose de trois cimetières publics sur son territoire, Saint-Léon, Louillot et Blancpignon. Ce dernier est le seul à disposer encore de places, mais au regard de la situation actuelle et des chiffres de mortalité en période normale, il devrait arriver à saturation dans les cinq prochaines années. Par ailleurs, la commune doit réglementairement disposer de 1330 places disponibles en terrain commun, ce qui n'est désormais plus le cas.

Il convient donc d'envisager, dès à présent, la création d'un nouvel espace en procédant à l'extension du cimetière de Blancpignon. Cet aménagement permettra à la Ville d'Anglet d'accueillir ses défunts dans les années à venir et de se mettre en conformité avec la législation.

Ce projet nécessite de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) via une procédure adaptée ("déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme", dite aussi "DP-MECDU").

La Ville d'Anglet, compétente en matière de cimetière, est amenée à conduire cette procédure de mise en compatibilité du PLU d'Anglet (délibération du 7 juillet 2021). Celle-ci devra être en fine approuvée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque compétente en matière de documents d'urbanisme.

Dans ce cadre et conformément à la délibération du Conseil municipal du 07 juillet 2021, une concertation publique sera ouverte à partir du 15 novembre 2021, jusqu'au 2ème semestre 2022, selon les modalités présentées ci-dessous. La Ville d'Anglet souhaite en effet associer le public à l'élaboration de ce projet et recueillir l'avis de la population.

JE M'INFORME PENDANT LA CONCERTATION

▶ Une réunion publique d'information sera organisée à destination de l'ensemble des habitants, le mardi 16 novembre 2021 à 18h, au club house du stade Orok Bat à Anglet. Pour participer, la pré-inscription à la réunion publique d'information est recommandée: [formulaire de pré-inscription](#).

▶ Un dossier de concertation sera disponible : en version numérique, sur la page web dédiée au projet sur le site internet de la Ville d'Anglet : www.anglet.fr - en version papier, en mairie d'Anglet (1 rue Amédée Dufourg). Il sera consultable par le public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, dans le respect des mesures mises en place dans les lieux concernés par l'accueil du public en période de crise sanitaire.

JE PARTICIPE PENDANT LA CONCERTATION

▶ Deux ateliers participatifs seront également organisés, le mardi 30 novembre 2021 et le jeudi 9 décembre 2021 à 18h, au club house du stade Orok Bat à Anglet. Ces temps contributifs porteront notamment sur l'aménagement du cimetière, ainsi que son intégration dans l'environnement (vie du chantier, impacts sur la vie de quartier, ...). Pour participer, la pré-inscription aux ateliers participatifs est recommandée: [formulaire de pré-inscription](#).

▶ Les avis, observations et suggestions pourront être consignés dans un registre mis à disposition du public :

- en version numérique : un lien d'accès sera diffusé sur la page web dédiée au projet du site internet de la Ville d'Anglet. Il sera accessible à l'adresse : www.democratie-active.fr/concertation-blancpignon/
- en version papier : adossé au dossier de concertation, il sera disponible à la mairie d'Anglet (1 rue Amédée Dufourg), dans les mêmes conditions d'accès que celles mentionnées pour le dossier de concertation.

Il sera également possible de poser vos questions et envoyer vos contributions par email à l'adresse suivante : concertation-blancpignon@democratie-active.fr

ET APRES ?

Cette concertation donnera lieu à un bilan de la concertation qui sera arrêté par le Conseil municipal de la Ville d'Anglet, dans lequel figurera la synthèse des différents temps d'informations, de contributions et d'échanges avec les habitants (réunion publique, ateliers participatifs et registres papier et numérique). Il sera consultable à la mairie d'Anglet, 1 rue Amédée Dufourg, et sur la page web dédiée au projet sur www.anglet.fr

DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES

[Délibération du 24 septembre 2020](#)

- Lancement de l'opération

[Délibération du 7 juillet 2021](#)

- Engagement de la procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Anglet

[Avis d'ouverture de la concertation publique](#)

[Dossier de concertation](#)

[Annexe 1 du dossier de concertation](#)

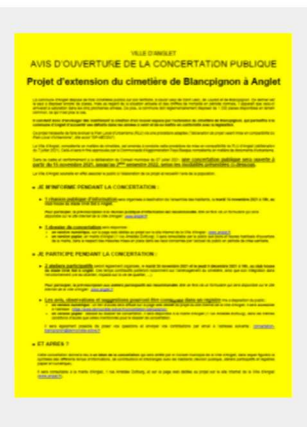
- Diagnostic écologique préalable à l'évaluation environnementale

[Esquisse d'aménagement](#)

[Réunion publique du 16 novembre 2021](#)

[Atelier participatif du 30 novembre 2021](#)

[Atelier participatif du 9 décembre 2021](#)



Page dédiée à la concertation sur le site internet de la Ville d'Anglet

Cimetière de Blancpignon : réunion publique sur le projet d'extension

Dans le cadre de la concertation préalable au projet d'agrandissement du cimetière de Blancpignon, la Ville organise une réunion publique mardi 16 novembre, à 18 heures, au club house du stade Orok Bat.

Publié le : 12/11/2021



Cette réunion marque le lancement de la [concertation préalable autour du projet d'extension du cimetière de Blancpignon](#).

Elle permettra d'en présenter les enjeux, les premières études et l'esquisse d'aménagement, ainsi que les modalités d'information et de participation à la concertation.

Ce premier temps d'échanges offrira la possibilité aux personnes présentes de partager leurs observations et poser leurs questions sur le projet et la procédure de concertation.

Modalités de participation

- Pass sanitaire et port du masque obligatoires
- Inscription via le [FORMULAIRE EN LIGNE](#)

*Publication sur le site internet de la Ville d'Anglet :
annonce et inscription à la réunion publique (publiée le 12/11/2021)*

CIMETIÈRE DE BLANCPIGNON

Atelier participatif le 9 décembre sur le projet d'extension

Dans le cadre de la concertation préalable au projet d'agrandissement du cimetière de Blancpignon, la Ville organise un nouvel atelier participatif le jeudi 9 décembre, à 18 heures, au club house du stade Orok Bat, sur inscription.

Publié le : 03/12/2021



La Ville d'Anglet prévoit d'agrandir le cimetière de Blancpignon pour être en mesure de répondre aux futurs besoins funéraires. Une procédure de concertation préalable se tient du 15 novembre 2021 jusqu'au deuxième semestre 2022 pour informer les Anglois et recueillir leurs contributions afin d'enrichir le projet.

Après la réunion publique de lancement qui s'est tenu le 16 novembre et un premier atelier participatif le 30 novembre, elle propose un deuxième atelier participatif jeudi 9 décembre 2021 à 18 heures, au club house du stade Orok Bat.

Il portera notamment sur l'aménagement du cimetière, ainsi que son intégration dans l'environnement (vie du chantier, impacts sur la vie de quartier...).

Modalités de participation

- Pass sanitaire et port du masque obligatoire

*Publication sur le site internet de la Ville d'Anglet :
annonce et inscription au 2^{ème} atelier (publiée le 03/12/2021)*



✦ Visite de chantier

Grégoire Lascubé, conseiller municipal délégué aux travaux, en discussion avec Maëlle Lembezat-Mendiboure, ingénier de la Ville, et Jean Laporte, de l'entreprise éponyme, chargée du gros œuvre

par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 juillet dernier et confié au cabinet Salta de Biarritz. Il porte sur une enveloppe globale de 300 000 euros. Suite à une concertation avec les utilisateurs, l'équipe de maîtrise d'œuvre a su présenter un projet en adéquation avec les besoins du site, tout en conservant une architecture traditionnelle s'intégrant parfaitement dans l'environnement existant. Les travaux, démarrés en septembre, avec le gros œuvre réalisé par l'entreprise angloise Laporte, doivent durer encore quelques mois, en vue d'une livraison fin mars. • PH. H.

PAROLE D'ÉLU

JEAN-PAUL GOURGUES

Adjoint au maire
chargé des Affaires générales
et de la Réglementation



« La création d'une salle de cérémonie à l'entrée du cimetière de Blancpignon est une réponse à la demande croissante des familles qui souhaitent organiser des funérailles civiles, dans un cadre plus accueillant qu'à ce jour. Grâce à ce nouvel équipement, la Ville d'Anglet, précurseur dans ce domaine sur la Côte basque, permettra d'assurer un moment de recueillement

► PROJET D'AGRANDISSEMENT CONCERTATION PRÉALABLE

Afin d'être en mesure de répondre aux futurs besoins funéraires, la Ville a par ailleurs engagé un projet d'extension du cimetière de Blancpignon (voir *Anglet Magazine* n° 152). Ce projet nécessite de faire évoluer le Plan local d'urbanisme (PLU) via une procédure adaptée appelée Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme, dite aussi DP-MECDU. Dans ce cadre et conformément à la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2021, une concertation publique est ouverte depuis le 15 novembre jusqu'au 2^e semestre 2022. La Ville d'Anglet souhaite en effet associer le public à l'élaboration de ce projet et recueillir l'avis de la population.

Un dossier de concertation est disponible en version numérique sur la page dédiée au projet sur le site internet de la Ville d'Anglet (www.anglet.fr) et en version papier, en mairie d'Anglet (1, rue Amédée-Dufourg). Il est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, dans le respect des mesures liées à la crise sanitaire. Les avis, observations et suggestions sont consignés dans un registre mis à disposition du public, soit en version numérique via un lien d'accès diffusé sur la page web dédiée au projet (www.democratie-active.fr/concertation-blancpignon), soit en version papier, adossée au dossier de concertation. Il est également possible de poser des questions et d'envoyer des contributions par email à l'adresse suivante : concertation-blancpignon@democratie-active.fr Par ailleurs, il est à noter qu'une réunion d'information et deux ateliers participatifs ont déjà été organisés au stade Orok Bat durant cette phase de lancement de la concertation à l'issue de laquelle une synthèse des différents temps d'informations et d'échanges avec les habitants sera arrêtée et rendue publique. •

auprès du défunt, dans un bâtiment parfaitement intégré dans l'environnement existant et construit dans le respect des normes d'accessibilité. Suite à une concertation avec les utilisateurs potentiels, cette salle de cérémonie pourra accueillir une quarantaine de personnes assises, avec la possibilité d'augmenter la capacité en utilisant l'avent extérieur et bénéficiera de

tous les équipements les plus modernes en matière de vidéo/projection ou de sonorisation. La mise à disposition de ce nouvel équipement, qui devrait intervenir à la fin du premier trimestre 2022, marque la volonté de mettre à disposition des administrés anglois une salle communale adaptée à la douleur du deuil. • ●●

Ville d'Anglet @VilleAnglet · 10 nov. 2021

📢 Concertation publique : projet d'extension du cimetière Blancpignon #Anglet

🕒 Réunion publique mardi 16/11, 18h

📍 Club house - Stade Orok Bat

📄 +infos, pré-inscription bit.ly/3ELoFjO

📅 Cette concertation préalable se tiendra jusqu'au 2ème semestre 2022 #VilleAnglet

ANGLET

CONCERTATION PUBLIQUE
Projet d'extension du cimetière de Blancpignon

REUNION PUBLIQUE
16 novembre 2021
18h - Orok Bat
Allée d'Orok Bat
Anglet

La Ville d'Anglet envisage l'extension du cimetière de Blancpignon pour répondre aux futurs besoins funéraires de la commune.

Une procédure de concertation préalable se tient du 15 novembre 2021 jusqu'au deuxième semestre 2022, pour informer les anglois et recueillir leurs contributions afin d'enrichir le projet.

Ville d'Anglet est à Anglet.
12 novembre 2021

📢 Concertation à partir du 15/11 : projet d'extension du cimetière de Blancpignon

📄 Pour répondre aux futurs besoins funéraires, la Ville prévoit d'agrandir le cimetière de Blancpignon.

🕒 Réunion publique : mardi 16/11, 18h, ouverte à tous les habitants.

📍 Club house - stade Orok Bat.

📅 La procédure de concertation préalable se tiendra du 15 novembre 2021 jusqu'au 2ème semestre 2022 pour informer les Anglois et recueillir leurs contributions afin d'enrichir le projet.

📄 +d'infos, pré-inscription : <https://bit.ly/3ELoFjO>

#Anglet #villeanglet

ANGLET

CONCERTATION PUBLIQUE
Projet d'extension du cimetière de Blancpignon

REUNION PUBLIQUE
16 novembre 2021
18h - Orok Bat
Allée d'Orok Bat
Anglet

La Ville d'Anglet envisage l'extension du cimetière de Blancpignon pour répondre aux futurs besoins funéraires de la commune.

Une procédure de concertation préalable se tient du 15 novembre 2021 jusqu'au deuxième semestre 2022, pour informer les anglois et recueillir leurs contributions afin d'enrichir le projet.

[anglet.fr](https://www.villeanglet.fr) Inscription sur [anglet.fr](https://www.villeanglet.fr)

Ville d'Anglet @VilleAnglet · 24 nov. 2021

📢 Concertation: projet d'extension du cimetière Blancpignon #Anglet

📄 Ateliers participatifs

🕒 mardi 30/11 et jeudi 9/12 à 18h

📍 Club house du stade Orok Bat

📄 Pour participer, formulaire de pré-inscription: bit.ly/3ELoFjO

#villeanglet

CONCERTATION

PROJET D'EXTENSION
Cimetière **BLANCPIGNON**

Ateliers participatifs
- mardi 30 novembre
- jeudi 9 décembre
(inscription en ligne)

#Anglet #VilleAnglet

Ville d'Anglet est à Anglet.
24 novembre 2021

📢 Concertation : projet d'extension du cimetière de Blancpignon

Ateliers participatifs sur l'aménagement du cimetière, ainsi que son intégration dans l'environnement (vie du chantier, impacts sur la vie de quartier, ...).

🕒 mardi 30 novembre et jeudi 9 décembre à 18h.

📍 Club house du stade Orok Bat.

📄 Pour participer, accédez au formulaire de pré-inscription : <https://bit.ly/3ELoFjO>

#... Voir plus

CONCERTATION

PROJET D'EXTENSION
Cimetière **BLANCPIGNON**

Ateliers participatifs
- mardi 30 novembre
- jeudi 9 décembre
(inscription en ligne)

#Anglet #VilleAnglet

Ville d'Anglet @VilleAnglet · 6 déc. 2021

📢 Concertation: projet d'extension du cimetière Blancpignon #Anglet

📄 Atelier participatif

🕒 Jeudi 9 déc. à 18h

📍 Club House du stade Orok Bat

📄 Pour participer, formulaire de pré-inscription: bit.ly/3ELoFjO

#villeanglet

CONCERTATION

PROJET D'EXTENSION
Cimetière **BLANCPIGNON**

Atelier participatif
- jeudi 9 décembre
(inscription en ligne)

#Anglet #VilleAnglet

Ville d'Anglet est à Anglet.
6 décembre 2021

📢 Concertation : projet d'extension du cimetière de Blancpignon

Atelier participatif sur l'aménagement du cimetière, ainsi que son intégration dans l'environnement (vie du chantier, impacts sur la vie de quartier, ...).

🕒 Jeudi 9 décembre à 18h.

📍 Club house du stade Orok Bat.

📄 Pour participer, accédez au formulaire de pré-inscription : <https://bit.ly/3ELoFjO>

#... Voir plus

CONCERTATION

PROJET D'EXTENSION
Cimetière **BLANCPIGNON**

Atelier participatif
- jeudi 9 décembre
(inscription en ligne)

#Anglet #VilleAnglet

Post réseaux sociaux – Twitter et Facebook



Concertation sur le projet d'extension du cimetière de Blancpignon



DEMOCRATIE
Active.fr

Présentation

Documents

Déposer votre contribution

Voir les contributions

Objet : Concertation sur le projet d'extension du cimetière de Blancpignon

En charge de la gestion des cimetières, la Ville d'Anglet doit être en mesure de répondre aux demandes d'emplacement d'inhumation sur son territoire et à ses obligations réglementaires. Anticipant une hausse des demandes pour les prochaines années, elle prévoit d'étendre le cimetière de Blancpignon sur près de 1,7 hectares, sur une partie de la forêt du Pignada.

Site emblématique de la commune et protégé par la réglementation, il va faire l'objet de plusieurs études et procédures avant d'amorcer les travaux de réalisation de l'extension du cimetière. Le projet nécessite notamment de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Anglet, via une procédure spécifique (« déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme », dite aussi DP-MECDU).

Dans le cadre de la concertation, la Ville d'Anglet souhaite recueillir les avis et observations des citoyens sur le projet d'extension, afin d'envisager avec ses habitants le futur cimetière de Blancpignon.

La concertation est ouverte du 15 novembre 2021 jusqu'au 2ème semestre 2022.

Statut : Ouvert

Dates d'ouverture :

Du 15 novembre 2021 au 30 juin 2022

Il vous reste 127 jours et 13 heures pour

[déposer une observation](#)

Réunions publiques

🕒 16 novembre 2021
18:00 à 19:30

📍 Club house du stade Orok Bat,
Allée d'Orok Bat
64600 Anglet

🕒 30 novembre 2021
18:00 à 20:00

📍 Club house du stade Orok Bat,
Allée d'Orok Bat
64600 Anglet

🕒 9 décembre 2021
18:00 à 20:00

📍 Club house du stade Orok Bat,
Allée d'Orok Bat
64600 Anglet

Autorité organisatrice : Ville d'Anglet

Siège de la consultation :
Rue Amédée Dufourg
64600 Anglet

Page d'accueil du registre numérique